Monsieur le Président de la République réaffirme son attachement à l'inclusion effective des handicapés dans la société sénégalaise.

Abordant le premier point de sacommunication, en Conseil des Ministres, le Président de la République aréaffirmé son attachement à l'inclusion effective des compatriotes handicapésdans notre société.

Il a, à ce sujet, rappelé quec'est cela qui fonde sa détermination à faire de la protection des groupesvulnérables, une des priorités de son agenda pour un nouveau Sénégal, maiségalement son engagement à rétablir l'équité et la justice sociales entre tousles citoyens du pays.

Ainsi, au-delà de la volonté del'Etat de renforcer la dotation en appareillages divers pour les personnesvivant avec un handicap, le Président de la République a informé le Conseilqu'il tient à ce que des mesures à fort impact social et psychologique soientmises en œuvre dès le premier trimestre de l'année 2013.

Il a, à ce titre, invité le Premier Ministre àsoumettre, dans les meilleurs délais, les décrets d'application de la loid'orientation sociale qui vont assurer respectivement la mise en place d'unfonds d'appui des personnes vivant avec un handicap.

Par ailleurs, Le Président de laRépublique a également invité le Premier Ministre à faire prendre les mesuresappropriées pour l'aménagement du cadre de vie général afin que les transports,les édifices publics et les centres de loisirs soient accessibles aux personnesvivant avec un handicap.

Le Chef de l'Etat a également annoncé la tenue d'un conseil présidentiel sur lehandicap, dans le premier semestre de l'année 2013.

Au titre des textes législatifset réglementaires le Conseil a examiné et adopté :

- Un projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2010-1209 du 13septembre 2010 relatif à la loi n° 2008-41 du 20 août 2008 sur la Cryptologieau Sénégal.

- Un Projet de décret portantcréation et gestion du projet de la deuxième Université de Dakar.

- Un projet de décret portant création,organisation et fonctionnement de la Délégation générale pour l'organisation duXVème Sommet de la Francophonie à

Dakar

- Un projet de décret déclarantférié, chômée et payée, la journée célébrant le Grand Magal de Touba édition2013

Revenir